

Recommandations de prévention Vestiaires- Douches / Vêtements de travail durant l'épidémie de COVID 19

Pour toutes questions contactez le

Service de Santé au Travail SST 73

<https://www.santetravail73.fr/>

Fiche 9 : Vestiaires Douches / Vêtements de travail

Vestiaires / Douches :

ATTENTION : Conseils à adapter en fonction des locaux, de l'effectif de salariés... : l'idéal étant de séparer au maximum les zones dédiées au propre et au sale

Organisation

Respecter en toutes circonstances la distanciation sociale, en organisant des ordres de passage, et/ou en décalant les prises de poste (éviter le croisement d'équipes), afin de pouvoir respecter un périmètre de 2m minimum entre les salariés lors de changement de leurs vêtements.

- Assurer un affichage visible de ces consignes à l'entrée des vestiaires et informer les salariés de cette nouvelle organisation
- Consignes d'ouverture/fermeture des portes avec le coude ou l'avant-bras ou le pied (sans les mains) ; en cas de difficulté étudier la possibilité de rajouter des poignées de portes pour coude.
Cf. Fiche 4 « Ouverture porte »



- Retirer tout objet qui n'est pas nécessaire



Vestiaires

(conseils dans la mesure du possible)

- Organiser une **zone « propre »** et une **zone « sale »** pour l'habillage/déshabillage et un sens de circulation en conséquence
- **Réorganisation géographique des casiers** permettant leur espacement
- Si la tenue de travail n'est pas changée quotidiennement, mettre à disposition des salariés des sacs plastique afin d'y déposer les vêtements en fin de poste dans le casier individuel ou pour les rapporter chez eux pour lavage. Un code couleur peut être mis en place pour les **sacs plastique : linge propre, linge sale** et EPI.
- Si la tenue de travail est changée tous les jours, et le nettoyage pris en charge par l'employeur, mettre à disposition en **« zone sale » un bac commun à destination de la blanchisserie**
- Informer sur l'obligation de **lavage des mains** //l'utilisation du gel hydro alcoolique avant et après le passage dans les vestiaires. Afficher sous forme plastifiée la technique « Hygiène des mains » au niveau des lavabos [Cf. Annexe « Lavage des mains »](#)
- Favoriser la **ventilation naturelle**, aérer le plus souvent possible
- Mettre à disposition **des poubelles à pédale** avec sac, en nombre suffisant, dont une à la sortie des vestiaires
- Mettre à disposition et vérifier régulièrement que les distributeurs de savon, d'essuie –mains, de lingettes jetables et/ou du gel hydro-alcoolique sont approvisionnés
- **Proscrire les essuie-mains en tissu et l'utilisation de sèche-mains automatique** à air pulsé et **des sèche-cheveux**
- Organiser la sortie du bac destiné à la blanchisserie dans la zone dédiée au livreur

Douches

- Ne pas utiliser les douches si possible, car ce **milieu est propice à la transmission du virus.**
- Sinon **réorganiser leur usage** :
 - Limiter le nombre de cabines de douches (1/2 par ex) limiter le nombre de personnes présentes à la fois, si douches collectives, condamner 1 douche sur 2
 - Sensibiliser les utilisateurs aux mesures de nettoyage /désinfection après chaque passage,
- Veiller au **réapprovisionnement en produits de désinfection** type spray dans chaque cabine de douche
- Favoriser la **ventilation naturelle** et veiller au bon fonctionnement de la ventilation mécanique (VMC) [Cf. Annexe « Système de ventilation SST »](#)



Nettoyage/Désinfection

- Si le nettoyage est réalisé par une entreprise de nettoyage, **revoir le protocole de nettoyage** avec elle Cf. Fiche 5 « Désinfection et produits de nettoyage » en insistant sur :
 - Les **zones de contact prioritaires** : miroirs, robinets et les lavabos, les casiers, les assises, les douches si utilisées, les poignées, les poubelles, WC (dont dévidoir, bouton chasse d'eau, brosse ...), couvercles des bacs de récupération des vêtements
 - La **traçabilité** de la désinfection
 - La **fréquence et les horaires des passages**
 - Les **produits** utilisés
- Si le nettoyage est réalisé par les salariés :
 - Prévoir un temps supplémentaire pour le nettoyage/désinfection des vestiaires en fin de chaque poste
 - Mettre à disposition des gants jetables, du matériel et des produits de nettoyage Cf. Fiche 5 « Désinfection et produits de nettoyage »
 - + insister sur le protocole : enlever les gants et se laver les mains Cf. Fiche 2 « Gants »

Informers les salariés sur la conduite à tenir

- **Passage aux vestiaires en Début de poste**
 - Lavage des mains
 - Dépose des vêtements personnels dans un sac plastique fermé et rangement dans le casier individuel coté propre
 - Habillage en tenue de travail (propre si possible ou prise dans le sac fermé de la veille)
 - Lavage des mains
- **Passage aux vestiaires en Fin de poste**
 - Lavage des mains pour ouverture du casier
 - Déshabillage, dépose des vêtements de travail sales dans le bac destiné à la blanchisserie ou dans un sac plastique, le fermer, pour le déposer dans le casier dédié ou l'emporter chez soi pour lavage, lavage des mains
 - Récupération du sac plastique contenant le linge propre et les affaires de toilette personnelles (serviettes, savon...)
 - Se doucher
 - Ne laisser aucun objet personnel dans les douches, évacuer les contenants vides
 - Désinfecter la douche, le robinet, avec des produits mis à disposition (sprays) +/- traçabilité
 - S'habiller avec ses vêtements propres
 - Aérer les douches après utilisation
 - Se laver les mains après sortie des vestiaires
- **Au retour à domicile**
 - Enlever ses chaussures et se déshabiller à l'entrée du domicile (au mieux zone neutre : garage, buanderie...)
 - Lavage des mains



- Se doucher dès son retour
- Lavage si nécessaire des vêtements professionnels (mis préalablement dans un sac fermé au travail)

Vêtements de travail :

Si les vêtements de travail sont nettoyés par l'entreprise

- **Vérifier auprès de l'entreprise de nettoyage**, la mise en place d'un protocole pour s'assurer que les vêtements soient correctement nettoyés selon la procédure : 60°C pendant 30 minutes ou utilisation d'une lessive répondant à la norme EN 14476 (virucide) ou utilisation d'une lessive classique avec un cycle de lavage plus long.
- Dans l'**idéal, la tenue de travail doit être changée de façon complète quotidiennement**, et jetée dans un bac commun à destination de la blanchisserie, bac qui sera remplacé régulièrement.
- En cas d'impossibilité de changer quotidiennement ses vêtements de travail : fournir des sacs plastique afin d'y déposer les vêtements en fin de poste dans un casier individuel : 1 sac/jour à fournir + le refermer hermétiquement.
- Encourager **la mise en tenue et le déshabillage sur site**, notamment lorsque les vêtements de travail ne sont pas changés quotidiennement

En cas de nettoyage par le salarié :

- Transporter ses vêtements de travail dans un sac hermétiquement fermé du lieu de travail jusqu'à son domicile
- Nettoyage à 60° 30 min

Fiches référencées :

- ★ Annexe « Système de ventilation SST »
- ★ Annexe « Lavage des mains »
- ★ Fiche 2 « Gants »
- ★ Fiche 4 « Ouverture porte »
- ★ Fiche 5 « Désinfection et produits de nettoyage »